

VILLE DE GANDRANGE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 mars 2015

Sous la présidence de M. Henri Octave, Maire

CONSEILLERS ÉLUS

- 23 -

CONSEILLERS EN FONCTION

- 23 -

CONSEILLERS PRÉSENTS

- 21 -

Membres présents :

Mesdames et Messieurs ALMEIDA CORREIA, BATTISTI, BIGOT, BROGGIO, CINO, GACHET (à partir du point 2), HAMMEN, JALABERT, JUNG, KULL GOBESS (à partir du point 2), LARCHEZ, MAGANDOUX, MATHEIS, MESSINA, MICHELENA, MILAZZO, OLIVERI, PASTOUREL, PERRUZZA CHIDO, SZUTTA.

Membres représentés par procuration :

Mme BRESOLIN a donné procuration à M. JUNG  
M. GACHET a donné procuration à Mme MILAZZO (jusqu'au point 1)  
Mme HAZOTTE a donné procuration à M SZUTTA

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2015

**OBJET : PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZAC DE BREQUETTE**

9

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1991 décidant la création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur la zone de Bréquette,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2012 fixant le prix d'achat des terrains sur la ZAC de Bréquette, à 14€ HT le m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du bureau municipal réuni le 25 février 2015

Après en avoir délibéré,

A la majorité (4 abstentions : MM. Broggio, Jalabert, Matheis, Pastourel)

- **DÉCIDE** d'augmenter le prix de vente des terrains sur la Z.A.C. de Bréquette.

- **FIXE** le prix de vente des terrains sur la Z.A.C. de Bréquette à compter du 1er juin 2015 à **25€** HT le m<sup>2</sup>, (réseaux téléphone, basse tension eau et assainissement inclus).

Les recettes de ces ventes seront portées au budget de la ZAC de Bréquette – exercice 2015 et suivants.

Fait et délibéré à Gandrange, les jour, mois et an susdits.

Tous les conseillers présents ont signé au registre.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Gandrange, le 26 mars 2015

Henri Octave,



*Henri Octave*  
Maire